

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

3^{ème} Examen Périodique Universel (EPU)

34^{ème} session - 13 novembre 2019

EGYPTE

Soumission conjointe de

**LA COALITION EGYPTIENNE
POUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Composée de:



PARTNERSHIP NETWORK INTERNATIONAL (PNI); PNI HOMENA; PARTICIPATORY DEVELOPMENT SOLUTIONS (PDS); ABNAA EL-MAHROUSA FOR DEVELOPMENT AND PARTICIPATION (EL-MAHROUSA); MASHREQ FOUNDATION FOR DEVELOPMENT AND POPULATION; DOING; EGYPTIANS WITHOUT BORDERS FOUNDATION FOR DEVELOPMENT; AL-GALALA ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT; JUSTICE ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND HUMAN RIGHTS; QADROUN FOR COMPREHENSIVE DEVELOPMENT; THE ARAB CENTRE FOR HUMAN RIGHTS; THE EGYPTIAN YOUTH COUNCIL; CEDAW ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND HUMAN RIGHTS; WOMEN FOR DEVELOPMENT ASSOCIATION; ELHADAF ASSOCIATION FOR HUMAN RIGHTS; AI-FARAH FOUNDATION FOR DEVELOPMENT; THE EGYPTIAN ARAB ASSOCIATION FOR COOPERATION AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT; THE SOCIAL ASSOCIATION FOR MEDIA PROFESSIONALS; UPPER EGYPT DEVELOPMENT ASSOCIATION; EHSEBHA SAH ASSOCIATION FOR INCLUSIVE DEVELOPMENT; VOICE OF YOUTH FOR TRAINING AND DEVELOPMENT; ALSALAM ASSOCIATION FOR COMMUNITY DEVELOPMENT; SHABAB ALKHEIR ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND SERVICES; MEHNA MOSTAKBAL ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT; HERAK ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT; HORAS ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND TRAINING; LOCAL COMMUNITY DEVELOPMENT ASSOCIATION.

LE CAIRE, 22- 26 Mars 2019

**Consultation et élaboration de
CONTRIBUTION DE LA COALITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'UPR
à l'examen périodique universel (EPU) de l'EGYPTE**

**POUR L'AMÉLIORATION DU NIVEAU DE VIE DE TOUS LES CITOYENS ÉGYPTIENS,
À TRAVERS LA PROTECTION SOCIALE,
LE DROIT AU LOGEMENT, À L'ACCÈS À L'EAU ET À UN ENVIRONNEMENT PROPRE**

MEMBRES DE LA COALITION:

1. PARTNERSHIP NETWORK INTERNATIONAL (PNI); PARTICIPATORY DEVELOPMENT SOLUTIONS (PDS); ABNAA EL-MAHROUSA FOR DEVELOPMENT AND PARTICIPATION (EL-MAHROUSA); MASHREQ FOUNDATION FOR DEVELOPMENT AND POPULATION; DOING; AL-GALALA ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT; ALSALAM ASSOCIATION FOR COMMUNITY DEVELOPMENT; CEDAW ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND HUMAN RIGHTS; EGYPTIANS WITHOUT BORDERS FOUNDATION FOR DEVELOPMENT; EHSEBHA SAH ASSOCIATION FOR INCLUSIVE DEVELOPMENT; ELHADAF ASSOCIATION FOR HUMAN RIGHTS; HERAK ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT; HOMENA; AL-FARAH FOUNDATION FOR DEVELOPMENT; HORAS ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND TRAINING; JUSTICE ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND HUMAN RIGHTS; LOCAL COMMUNITY DEVELOPMENT ASSOCIATION; MEHNA MOSTAKBAL ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT; QADROUN FOR COMPREHENSIVE DEVELOPMENT; SHABAB ALKHEIR ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND SERVICES; THE ARAB CENTRE FOR HUMAN RIGHTS; THE EGYPTIAN ARAB ASSOCIATION FOR COOPERATION AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT; THE EGYPTIAN YOUTH COUNCIL; THE SOCIAL ASSOCIATION FOR MEDIA PROFESSIONALS; UPPER EGYPT DEVELOPMENT ASSOCIATION; VOICE OF YOUTH FOR TRAINING AND DEVELOPMENT; WOMEN FOR DEVELOPMENT ASSOCIATION.

2. PARTNERSHIP NETWORK INTERNATIONAL (PNI) est une ONG basée à Genève, en Suisse. Elle a été fondée en 2014 pour promouvoir les Droits humains et le Développement durable par le renforcement des capacités, le parrainage de projets et le plaidoyer international en transmettant aux Nations Unies (ONU) les préoccupations de la société civile. PNI est actif dans une quinzaine de pays. HOMENA est l'une des sections du PNI travaillant dans le domaine des Droits humain et du Développement durable dans la région de Mena.

3. PARTICIPATORY DEVELOPMENT SOLUTIONS (PDS) Fondée en 2011, une organisation de conseil dédiée à la promotion du développement humain durable en Égypte et dans la région arabe en favorisant l'autonomisation économique, une société civile dynamique, des politiques axées sur les citoyens, la consolidation de la paix, la transformation sociale, et des solutions durables pour la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau et l'énergie solaire. PDS remplit sa mission en mettant en œuvre le renforcement des capacités, la stratégie, la recherche, le plaidoyer et la mise en réseau, le développement des entreprises, la gestion de projet et l'évaluation.

4. ABNAA EL-MAHROUSA FOR DEVELOPMENT AND PARTICIPATION (EL-MAHROUSA)/ ABNAA EL-MAHROUSA POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PARTICIPATION (EL-MAHROUSA); Organisation à but non lucratif enregistrée en 2017, travaillant au service de la société égyptienne depuis 2011 dans le but de promouvoir l'autonomisation économique, les droits de la société civile, la promotion de la participation des citoyens à la vie publique. Elle œuvre à permettre aux ONG, aux syndicats et aux jeunes de jouer un rôle effectif dans la réalisation du développement durable de la société dans le cadre des droits et libertés publiques qui protègent les droits de tous les citoyens sans aucune forme de discrimination.

5. MASHREQ FOUNDATION FOR DEVELOPMENT AND POPULATION/ MASHREQ FOUNDATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA POPULATION est une ONG égyptienne créée en 2008. Elle vise à soutenir et à promouvoir le développement institutionnel et humain dans les secteurs de l'économie, des droits sociaux et des droits de l'homme. Elle est axée sur la promotion des droits économiques et sociaux des femmes. Elle accompagne les projets pour les femmes des zones rurales soutenus par la Fondation internationale pour les systèmes électoraux, le projet «Renforcer les mécanismes de transparence, de responsabilité et de supervision par la communauté des plans de développement local» soutenu par (USAID). Et le projet «Un environnement de travail sûr pour les femmes» soutenu par le Fonds des Nations Unies. La FONDATION AL MASHREQ travaille en partenariat avec le ministère de la Solidarité sociale, le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Éducation.

6. DOING : Fondée aux Pays-Bas en 2018, avec une forte présence locale dans la région MENA. Son travail consiste à doter les communautés, les entreprises et les organisations des outils, des connaissances et des connexions dont ils ont besoin pour augmenter leurs revenus, renforcer leurs capacités, accroître leur résilience, améliorer leur développement durable et accéder aux services de base – tout en leur donnant la possibilité de participer efficacement dans leurs sphères publiques et dans le respect des valeurs universelles des droits de l'homme.

7. HOMENA est une section de PARTNERSHIP NETWORK INTERNATIONAL (PNI) présente dans les pays de la région Mena œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et du développement durable dans le but d'améliorer le dialogue social et la qualité de la vie au quotidien, par le biais d'un service d'expertise et de programmes de développement des capacités.

En collaboration avec:

8. AL-FARAH FOUNDATION FOR DEVELOPMENT/ FONDATION AL-FARAH POUR LE DÉVELOPPEMENT: L'organisation a été créée sous le numéro d'enregistrement 2583 en l'année 2010 par les organisations de personnes handicapées (DPO). 51% des personnes handicapées ont des besoins particuliers dans l'organisation.

9. AL-GALALA ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT/ASSOCIATION AL-GALALA POUR LE DÉVELOPPEMENT : l'association a été créée en 2005 afin de contribuer à la réforme des médias, promouvoir la démocratie et divers types de participation politique au travers de nombreuses initiatives et activités, notamment à travers Focus sur le développement des médias en Egypte, afin de permettre la diffusion d'une culture de la diversité et l'acceptation de l'autre et le développement social, de contribuer à la création d'une société qui adopte librement les opinions et les pratiques des médias conformément à la loi et au système des droits de l'homme concernés par la Constitution, les Traités et les Conventions internationales. AL GALALA vise également à protéger et à soutenir les groupes marginalisés, y compris les personnes handicapées, et à résoudre les problèmes de violence à l'égard des femmes en termes de journalisme.

10. ASSOCIATION ALSALAM POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE /ALSALAM ASSOCIATION FOR COMMUNITY DEVELOPMENT; a été créée en 2016 et concerne les droits sociaux, économiques et politiques de la société et garantit la participation active des citoyens au développement de leurs communautés. L'association travaille dans les domaines du développement communautaire, de la protection de l'environnement, des femmes, des droits de l'enfant, de la planification familiale, de la santé, de l'industrie et de l'agriculture, tout en prenant soin des personnes handicapées.

11. CEDAW ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND HUMAN RIGHTS/ ASSOCIATION CEDAW POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES DROITS DE L'HOMME/ CEDAW : est une organisation non gouvernementale créée en 2015 qui œuvre dans le domaine de l'autonomisation et du soutien des femmes et qui vise à obtenir pleinement la réalisation des droits des femmes reconnues par la Constitution et par la Loi, ainsi que l'exercice de ces droits sans discrimination aucune. Les activités

de la Fondation : fournir des services juridiques aux femmes, préparer des études et des recherches juridiques sur les droits des femmes en particulier, en informant les femmes de leurs droits, assurer la formation et développer les compétences des femmes, publier des rapports qualitatifs et périodiques sur les femmes. L'association travaille avec près de 5 000 femmes bénéficiaires des services fournis.

12. EGYPTIANS WITHOUT BORDERS FOUNDATION FOR DEVELOPMENT/ EGYPTIANS SANS FRONTIERES fondation pour le développement; (ISF) est une organisation égyptienne créée en 2007 dans le but de promouvoir le rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques afin de parvenir à une société égyptienne plus inclusive. Elle se concentre particulièrement sur l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes. Elle soutient qu'il est nécessaire de créer des mécanismes innovants pour réduire la pauvreté et garantir aux groupes marginalisés l'accès à des opportunités économiques assorties d'un environnement social et environnemental adéquat. ISF a fourni des opportunités directes d'autonomisation politique à plus de 150 militantes, d'autonomisation économique à plus de 300 jeunes hommes et femmes et d'autonomisation sociale directe à plus de 600 jeunes hommes et femmes. Par ailleurs, ISF a réalisé des activités de sensibilisation visant plus de 15 000 bénéficiaires en Gouvernorat d'Assouan et environ 10 000 bénéficiaires dans d'autres gouvernorats. De plus, l'organisation est le coordinateur national de la Coalition égyptienne pour l'éducation et un membre de la Campagne mondiale pour l'éducation pour tous.

13. EHSEBHA SAH ASSOCIATION FOR INCLUSIVE DEVELOPMENT /ASSOCIATION EHSEBHA SAH POUR LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF : L'organisation travaille à soutenir le développement et la diffusion de la culture des droits de l'homme en renforçant la capacité des jeunes à contribuer au renforcement de la société civile et au développement des capacités institutionnelles des organisations existantes et émergentes afin de d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens. L'Association œuvre aussi pour la santé des citoyens. Elle a réalisé des enquêtes médicales, des campagnes de sensibilisation et un traitement contre le virus C auprès de plus de 40 000 citoyens des villages marginalisés et parmi les plus pauvres d'Égypte dans cinq gouvernorats différents.

14. ELHADAF ASSOCIATION FOR HUMAN RIGHTS / ASSOCIATION ELHADAF POUR LES DROITS DE L'HOMME : L'association a été créée en 2010 pour fournir une assistance juridique et une protection aux femmes, travailler sur des questions relatives à la protection juridique des prisonniers ainsi qu'à la promotion des femmes marginalisées et au développement de la participation politique des femmes tout en les aidant à connaître leurs droits en matière de participation politique à travers des cours de formation; avocats et acteurs sociaux dans les villes et villages égyptiens. L'association soutient les principes d'égalité, de justice, de liberté, de démocratie et de droits de l'homme en adoptant l'idée de renforcer les capacités de la société et de sensibiliser l'opinion publique pour relever les défis du développement et parvenir au développement durable.

15. HERAK ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT / ASSOCIATION HERAK POUR LE DÉVELOPPEMENT : une organisation de la société civile égyptienne créée en 2015 dans le but de diffuser la culture du travail en équipe par le biais de formations et de développement des compétences, d'initiatives et de partenariats, l'organisation de dialogues, de débats, de programmes de soutien professionnel, professionnel et administratif et l'activation d'instruments nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les domaines d'activité d'HERAK sont les droits de l'homme, la défense sociale, les femmes et les enfants, l'autonomisation économique.

16. HORAS ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND TRAINING /ASSOCIATION HORAS DE DÉVELOPPEMENT ET DE FORMATION : Une organisation égyptienne à but non lucratif enregistrée en 2010 dans le gouvernorat de Sohag œuvrant au niveau de l'ensemble de la République d'Égypte, elle œuvre pour améliorer le développement communautaire en matière d'éducation, de santé et d'autonomisation économique, et encourage également la participation active des citoyens à la société. L'accent est mis sur les besoins essentiels et l'orientation pédagogique des enfants, des jeunes et des femmes. HORUS soutient les groupes marginalisés, en particulier en Haute-Égypte, et se préoccupe des droits de l'homme et des principes de justice pour le développement de la

société en général et le développement durable de tous les individus en particulier, aux partenariats et au travail.

17. JUSTICE ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND HUMAN RIGHTS/ ASSOCIATION DE JUSTICE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES DROITS DE L'HOMME : est une association égyptienne créée en 2007 dans le but de diffuser les valeurs des droits de l'homme en Haute-Égypte en particulier, de consolider l'Etat de droit et de construire la démocratie au sein du système social afin de garantir la participation politique et sociale des citoyens. Elle offre une plateforme de dialogue sur les problèmes culturels liés aux problèmes de la société égyptienne et à ses problèmes de développement, elle cherche à créer un environnement favorable pour tous, en particulier les moins fortunés, tels que les minorités et les personnes handicapées, afin de favoriser leur participation au développement, aux politiques publiques. Elle œuvre aussi à l'autonomisation des femmes et soutien leur présence dans la prise de décision par le renforcement des capacités et un soutien technique continu.

18. LOCAL COMMUNITY DEVELOPMENT ASSOCIATION / ASSOCIATION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : Une société civile, créée en 1967 qui travaille sur les droits des enfants, des femmes et des personnes handicapées. L'association a de nombreux partenariats avec de nombreux ministères et agences gouvernementales.

19. MEHNA MOSTAKBAL ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT/ MEHNA MOSTAKBAL ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT : Créée en 2015 dans le but de responsabiliser tous les groupes de la société, en particulier les femmes et les jeunes, pour un développement inclusif et durable, elle vise à contribuer à l'élimination des écarts sociétaux qui ont un impact négatif sur la croissance et le développement de la société. La Fondation s'intéresse à l'émancipation économique et sociale des groupes les plus démunis des zones marginalisées, et plus particulièrement les femmes et les jeunes. Elle œuvre à soutenir et renforcer les compétences et les capacités de ces groupes, leur donner des outils leur permettant de gérer leur vie efficacement et en toute indépendance et faciliter l'accès à de meilleures opportunités de vie.

20. QADROUN FOR COMPREHENSIVE DEVELOPMENT/ QADROUN POUR UN DÉVELOPPEMENT COMPLET : L'organisation été créée en 2016 pour promouvoir l'autonomisation sociale et économique des individus et des communautés par le biais de programmes d'éducation, de formation professionnelle et de santé publique afin d'améliorer l'accès aux services de santé et promouvoir la participation des femmes et des jeunes à la vie publique et pour la distribution de fourniture de services de base pour les plus nécessiteux et les plus vulnérables. Les projets les plus importants sont le projet «Education et tous», le projet «Formation professionnelle et professionnelle», le projet «Autonomisation économique des femmes», le projet «Santé publique» qui visent à sensibiliser les citoyens aux principes de la santé publique, le projet «Droits du public et participation positive» axé sur le renforcement de la participation des femmes et des jeunes à la vie publique grâce à leur participation à la prise de décisions.

21. SHABAB ALKHEIR ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT AND SERVICES/ ASSOCIATION DE SHABAB ALKHEIR POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES SERVICES : Fondée en 2006, cette organisation œuvre pour le développement et la prise en charge des personnes marginalisées, pauvres et handicapées, pour la promotion de la participation active des jeunes et des femmes et pour la sensibilisation, et pour l'accès aux droits grâce à l'investissement des ressources communautaires des institutions gouvernementales et civiles et des organisations de défense des droits de l'homme. Les domaines de travail de SHABAB ALKHEIR sont le développement communautaire - santé, éducation, développement culturel et religieux, protection de l'enfance, droits de l'homme, protection des consommateurs.

22. THE ARAB CENTRE FOR HUMAN RIGHTS/ CENTRE ARABE DES DROITS DE L'HOMME : est une association non gouvernementale égyptienne créée en 2012 et basée dans le gouvernorat de Menia. L'association a pour but de promouvoir les droits de l'homme pour les groupes

marginalisés et handicapés, de fournir des soins aux détenus et à leurs familles et de réaliser le développement économique et le développement communautaire. Sensibiliser les citoyens à leurs droits constitutionnels et légaux. Le nombre de bénéficiaires des associations est supérieur à 2 000 personnes.

23. THE EGYPTIAN ARAB ASSOCIATION FOR COOPERATION AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT / L'ASSOCIATION ARABE EGYPTIENNE POUR LA COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE; Une organisation de la société civile à but non lucratif créée en 2013. L'association travaille dans le domaine du développement durable et promeut des idées de coopération. Elle a déjà mené un certain nombre de campagnes et de programmes importants tels que la promotion du tourisme, plus de 10 000 jeunes hommes et femmes y ont participé au cours des années précédentes et des campagnes d'activités caritatives de convois médicaux et de distribution de nourriture et autres pour plus de 8 000 bénéficiaires. L'association mène une campagne de défense des droits de l'homme qui vise à diffuser et à promouvoir les concepts de valeurs humaines chez les jeunes. L'association bénéficie d'un grand nombre de partenariats tant au niveau local que dans la région des pays arabes.

24. THE EGYPTIAN YOUTH COUNCIL/ LE CONSEIL EGYPTIEN DE LA JEUNESSE: Le conseil égyptien pour le développement a été créé en 2016 au Caire. Il a pour objectif de soutenir les jeunes dans tous les domaines du développement, en ce qui concerne l'autonomisation des femmes, le développement communautaire, le développement institutionnel, l'organisation et la gestion, la défense sociale, le soutien aux familles défavorisées, la participation à la mise en place d'une société civile efficace, aux droits de l'homme et à la réalisation du développement durable conformément aux lois et réglementations internationales et sur la base des droits de l'homme et de la justice sociale. Le Conseil est spécialisé dans l'élaboration de stratégies pour les jeunes, l'identification des défis et la proposition de solutions appropriées par le biais de programmes de formation et de développement.

25. THE SOCIAL ASSOCIATION FOR MEDIA PROFESSIONALS / L'ASSOCIATION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS; L'Association sociale des professionnels des médias créée en 2009 à Alexandrie a pour objectif le développement d'une société inclusive, en mettant l'accent sur l'égalité, la lutte contre le racisme, les droits de l'homme, l'immigration clandestine et les réfugiés, tout en oeuvrant auprès des orphelins et des personnes handicapées. L'association s'emploie à soutenir le développement et les questions de droits en informant la communauté de ces problèmes et en trouvant des solutions via l'utilisation d'outils d'arts et de théâtre (presse, radio, télévision, film, théâtre). L'association compte environ 1 000 membres de jeunes hommes et femmes.

26. UPPER EGYPT DEVELOPMENT ASSOCIATION/ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DU HAUT ÉGYPTE à Qena (SEDAQ). Elle a été fondée en février 2002. C'est une organisation centrale qui œuvre dans l'ensemble de l'Égypte; (SEDAQ) est une expertise interne qui aide les femmes et les enfants de Haute-Égypte à accéder à une vie meilleure sans discrimination et à changer la culture de la communauté de manière positive en favorisant un développement non traditionnel dans tous les domaines de la santé, de la culture, des affaires sociales et de développement économiques.

27. VOICE OF YOUTH FOR TRAINING AND DEVELOPMENT / VOIX DES JEUNES POUR LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT : Fondée en 2016 et basée dans le gouvernorat d'Assiout, elle vise à développer la société dans tous les domaines, à former et qualifier des personnes pour le travail public et communautaire et le marché du travail, ainsi qu'à promouvoir la participation des jeunes au développement communautaire et à autonomiser les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes handicapées. JEUNESSE est concernée par l'importance du tourisme pour parvenir à l'autonomisation économique. Elle a également organisé des campagnes de sensibilisation aux problèmes de santé.

28. WOMEN FOR DEVELOPMENT ASSOCIATION/ASSOCIATION DES FEMMES POUR LE DÉVELOPPEMENT : L'association a été créée en 2009 à Giza pour autonomiser les femmes rurales des villages du centre de Kerdasa, en particulier les femmes marginalisées et leurs enfants dans les

domaines des droits sociaux, sanitaires, éducatifs et économiques. L'ASSOCIATION FEMMES POUR LE DÉVELOPPEMENT œuvre également dans le domaine de la protection et de la préservation de l'environnement et de la défense sociale, en fournissant des services scientifiques et culturels, en faveur de la consolidation de la paix et se concentre également sur les organisations syndicales. L'association «Femmes pour le développement» compte plus de 2 500 bénéficiaires appartenant à ses groupes cibles et bénéficiant de ses diverses activités.

Cette large COALITION EGYPTIENNE POUR LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX s'est réuni au cours d'une consultation sur l'EPU et a rédigé une contribution écrite les 23 et 26 mars 2019 au Caire. La société civile d'Égypte représentée ici soumet des observations écrites sur l'Égypte à soumettre à l'examen du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (EPU) à sa 34e session. (13 novembre 2019).

INTRODUCTION

29. Lors du troisième cycle de l'EPU d'Égypte, en novembre 2019, la Coalition présente un rapport axé notamment sur la réalisation du développement intégral de tous les segments de la population et des régions, l'amélioration du niveau de vie de ses citoyens, y compris des groupes vulnérables de la population égyptienne, l'attribution de logements décents et d'autres droits économiques et sociaux.

Le rapport met en exergue les principales préoccupations liées aux questions directement liées aux partenaires de la coalition égyptienne dans leurs travaux respectifs pour la protection et la promotion des droits de l'homme et l'amélioration du développement durable en Égypte.

Ce rapport prend en compte des données provenant de différentes sources, y compris des informations de première main recueillies par les organisations partenaires travaillant sur le terrain.

Il note les lacunes qui subsistent dans la réalisation progressive du droit au développement durable et à un niveau de vie suffisant, y compris la gestion de la sécurité rurale et urbaine. Une attention particulière est accordée aux populations défavorisées en Égypte et à l'importance des mécanismes de protection sociale.

Dans une économie et une vision de l'emploi générant des revenus et des emplois dans le cadre d'un développement sûr et durable, il est urgent de fournir des logements convenables aux groupes défavorisés, notamment les familles à revenu limité, les femmes célibataires, les personnes handicapées et les jeunes, ainsi que l'approvisionnement en eau potable et un environnement sain parallèlement à des subventions financières et sociales en faveur des plus pauvres parmi les plus pauvres.

Les abris précaires de ceux qui ne peuvent pas se permettre un logement et des équipements adéquats, la pénurie d'eau et la pollution grandissent et s'intensifient. Si ces situations ne sont pas résolues, elles peuvent entraîner une dégradation des moyens de subsistance et de l'environnement, des perturbations de projets et des réactions violentes.

La véritable poursuite de la défense du droit au logement, de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans un environnement propre en Égypte nécessite la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à garantir à tous les citoyens l'accès au logement, à l'eau et à un environnement durable, en particulier pour les habitants des gouvernorats les plus pauvres.

SITUATION

30. La population totale de l'Égypte dépasse les 100 millions, ce qui en fait le pays le plus peuplé du Moyen-Orient, l'un des taux de croissance démographique annuelle les plus élevés et l'un des pays du monde où l'eau est la plus rare.

31. Les taux de pauvreté en Égypte ont augmenté au cours des 15 dernières années pour atteindre 27,8% en 2015. En conséquence, dix millions d'enfants ont été déclarés «pauvres multidimensionnels». On estime que 52% de la population égyptienne a moins de 20 ans. "

Le taux d'inflation annuel de l'Égypte a atteint 12,2% en janvier 2019, soit une augmentation de 0,8% par rapport à 11,1% en décembre 2018. Des millions d'Égyptiens, qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, rencontrent des difficultés pour répondre aux besoins essentiels quotidiens après des augmentations successives prix du carburant, des médicaments et du transport.

32. L'Égypte a entamé les réformes depuis le dernier EPU (2014). "La mise en œuvre des réformes ainsi que le rétablissement progressif de la confiance et de la stabilité commencent à donner des résultats positifs. Au cours de l'exercice 2018, le PIB réel a augmenté de 5,3%, contre 4,2% en 2017. (...). Les mesures de protection sociale du pays passent de subventions généralisées à l'énergie et aux produits alimentaires à des programmes davantage ciblés sur la pauvreté et le développement humain, l'accès au logement ainsi que l'eau potable et l'assainissement dans un environnement propre sont encore hors de portée pour de nombreuses personnes.

33. La promotion et la protection des droits de l'homme posent de nombreux problèmes à l'Égypte. L'offre et la demande ont émergé et devraient continuer à augmenter. L'accès à l'eau et à un environnement propre reste un défi. Le logement et la santé, l'eau salubre et l'environnement sont des sujets de préoccupation et ont fait l'objet de recommandations acceptées par le gouvernement lors de l'examen périodique universel de 2014.

34. L'absence de logement décent, la pénurie d'eau et la sécurité environnementale font que les personnes les plus vulnérables, et en particulier les enfants, se trouvent dans des situations de privation critique. Leurs droits fondamentaux à un niveau de vie suffisant sont violés du fait d'un manque d'accès à la maison, accès à l'eau et à l'assainissement dans un environnement peu sûr.

L'accès à des mécanismes de protection spéciaux, au logement, à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'à un environnement sain et propre est un droit pour tous et est fondamental pour la jouissance d'autres droits, tels que le droit à la vie, à la santé et au développement.

I. LE DROIT À UN NIVEAU DE VIE ADÉQUAT : MÉCANISMES DE PROTECTION SOCIALE

35. Le gouvernement égyptien a récemment adopté un **ambitieux programme de réforme économique, qui** doit s'accompagner de programmes et de projets de protection sociale visant à atténuer les effets négatifs potentiels sur les pauvres et les personnes vulnérables et à mettre fin à la pauvreté.

En tant qu'objectif 1: "Réduire la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde" dans les objectifs de développement durable des Nations Unies 2030 et la stratégie de développement durable

de l'Égypte "Vision 2030", sont des objectifs qui consistent à construire une société juste et unie caractérisée par l'égalité des droits et des chances économiques, sociaux et politiques. Ils permettent d'avoir un degré d'intégration sociale élevé, il stimule les possibilités de mobilité sociale en fonction de la capacité et enfin fournit des mécanismes de protection contre les risques de la vie.

36. La protection sociale : un facteur clé de la paix sociale. La protection sociale est un facteur de nécessité pour la cohésion de la société et la stabilité politique, sociale et économique. Il s'agit également d'un des mécanismes de développement communautaire réduisant les conflits entre les segments de la société et autonomisant les pauvres, en particulier après la mise en œuvre des programmes de privatisation, des réformes économiques et de l'ajustement structurel.

Elle permet de soutenir les groupes marginalisés de la société et de protéger les plus démunis. La protection sociale a un rôle reconnu dans la réduction de la pauvreté et sa contribution au développement économique et social.

37. L'Égypte a accepté 247 recommandations concernant les droits politiques, économiques et sociaux sur les 300 recommandations formulées par les États membres des Nations Unies lors de l'Examen périodique universel (EPU) en 2014 à Genève - Suisse. Pour donner suite à ces recommandations, le Premier ministre a pris un décret portant à la création d'un Haut Comité permanent des droits de l'homme, dirigé par le ministre des Affaires étrangères ou son délégué le 16 novembre 2018. Ce Comité est chargé de gérer le mécanisme de traitement des questions relatives aux droits de l'homme, de préparer le dossier de l'Égypte à présenter au mécanisme d'Examen Périodique Universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, de suivre la mise en œuvre des recommandations acceptées par l'Égypte et de proposer des solutions pour les mettre en œuvre. L'un des aspects positifs de ce Comité est qu'il communique avec les organisations de la société civile pour assurer leur participation.

38. Le droit à la sécurité sociale: l'Égypte a reçu dix recommandations à cet égard, acceptées par le gouvernement égyptien: les recommandations nos 195 et 196 qui préconisent l'adoption de politiques sociales en faveur de la famille et les recommandations no 256, 259, 260 et 261 qui visent à mettre en place une stratégie de lutte contre le chômage. Les recommandations nos 263 et 264 qui demandent l'activation des programmes de protection sociale, qui incluent les femmes, les jeunes et les groupes les plus vulnérables. Les recommandations n ° 256 à n ° 270, qui visent à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement socio-économique

La Constitution égyptienne stipule à l'art. 8 que «la société est basée sur la solidarité sociale. L'État doit parvenir à la justice sociale et fournir les moyens de réaliser l'interdépendance sociale afin de garantir à tous les citoyens une vie décente régie par la loi ».

39. Plusieurs amendements positifs ont été apportés à la loi sur la sécurité sociale, permettant au Conseil des ministres d'introduire différents types de pensions pour les bénéficiaires. Sur la base de cet amendement juridique, le Conseil des ministres a promulgué le décret n ° 540 pour 2015 sur le programme «Takaful and Karama» («Solidarité et Dignité») afin de fournir un soutien financier conditionnel aux familles et aux individus. Ce programme est l'une des réalisations les plus importantes dans le domaine de la sécurité sociale malgré la faible valeur de la pension.

Dans le cadre du programme de solidarité, les familles dignes de soutien reçoivent une somme de 325 livres égyptiennes (environ 90 dollars) et les étudiants reçoivent entre 60 et 100 livres égyptiennes supplémentaires (environ 3 à 6 dollars) en fonction de leur niveau d'éducation. Le « programme de dignité » est un programme individuel qui s'adresse aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes handicapées qui ne peuvent pas travailler. La personne reçoit un montant de 350 livres égyptiennes (environ 90 dollars). Il est permis de combiner les deux programmes pour certaines personnes conformément aux dispositions de la loi. Il est également important de noter que ce programme cible les familles les plus pauvres qui ont besoin de ce soutien financier.

40. Cependant, les bénéficiaires des pensions d'aide et de sécurité sont nettement inférieurs à ceux des groupes pauvres ou à revenus modestes, où on estime que près du tiers des familles égyptiennes vivent au-dessous du seuil de pauvreté et que la valeur des pensions de sécurité sociale est très faible par rapport à la forte inflation observée sur le marché égyptien ces derniers mois.

41. Le droit au développement économique: L'Égypte a reçu 11 recommandations à cet égard, qui ont toutes été acceptées par le Gouvernement. L'Art. 236 de la Constitution égyptienne stipule que l'État doit «établir et mettre en œuvre un plan de développement économique et urbain global des zones frontalières et défavorisées, y compris la Haute-Égypte, le Sinaï, la Matrouh et la Nubie». L'Art. 238 indique que les objectifs du système fiscal sont axés sur le développement économique.

42. L'Égypte a réalisé un progrès remarquable dans le domaine social et économique Le CAPMAS a annoncé que la hausse annuelle des prix à la consommation dans les villes égyptiennes était tombée à 13,5% en juillet 2018, contre 14,4% en juin 2017, et que le taux d'inflation de base est tombé à 8,54 % d'une année sur l'autre en juillet 2018, contre 10,9% en juin 2018. En dépit de tous ces efforts, les taux d'inflation ont commencé à augmenter à nouveau en février 2019 pour atteindre 13,9%.

43. RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES PAR LA COALITION:

43.1 Etendre les mesures de protection sociale. *Après des taux d'inflation élevés et une hausse des prix, les mesures prises par les gouvernements dans ce domaine sont encore très lentes.*

43.2 Remédier à la réduction des subventions en vue d'un développement économique réel. *Les mécanismes de protection sociale, s'ils se limitent aux programmes de l'État tels que le programme «Takaful and Karama» («Solidarité et Dignité») qui n'arrivent pas faire face à la hausse des prix ;*

43.3 Veiller à ce que les familles les plus nécessiteuses soient partenaires du processus de développement plutôt que bénéficiaires. *La "justice sociale" est plus complète que la "protection sociale" car fondée sur l'équité de la distribution et de la participation plutôt que sur le simple fait de recevoir des aides;*

43.4 Soutenir les dialogues nationaux, y compris au sein des gouvernorats, sur les options possibles pour concevoir et appliquer des solutions appropriées, *en conformité aux dispositions pertinentes de la Recommandation n ° 202 de l'OIT et aux priorités et stratégies de développement nationales existantes;*

43.5 Encourager la participation des organisations de la société civile à la formulation et à la mise en œuvre d'une vision sociale et d'une stratégie globale en matière de politiques sociales;

43.6 Développer la législation existante régissant les relations de travail, notamment le droit du travail, le droit des assurances sociales, le droit de l'assurance maladie pour une protection juridique des travailleurs, en particulier du secteur privé et l'emploi informel;

43.8 Réglementer la légalisation des travailleurs informels, créer des syndicats spéciaux pour eux et aider les syndicats existants à protéger les intérêts et le bien-être de leurs membres;

43.9. Veiller à la formation et à la qualification des diplômés conformément aux exigences du marché du travail et obliger tous les secteurs du travail à former régulièrement leurs travailleurs, par exemple par la création d'écoles techniques rattachées aux usines d'enseignement et de formation techniques;

43.10 Soutenir les petites et moyennes entreprises, élargir les projets agricoles et augmenter les programmes d'investissement du gouvernement afin de créer des emplois pour les jeunes et de réduire le chômage;

43.11 Appliquer le principe d'égalité et de non-discrimination dans l'accès aux opportunités d'emploi.

II. LE DROIT À UN NIVEAU DE VIE ADÉQUAT LE DROIT AU LOGEMENT EN EGYPTE

44. Contexte: Le problème le plus visible de l'urbanisation en Égypte a été le manque de logements sociaux et de logements à faible revenu disponibles dans l'ensemble du pays. Selon les estimations du ministère égyptien du Logement, 500 000 nouveaux logements doivent être construits chaque année pendant cinq ans afin de suivre le rythme de la croissance démographique et traiter le retard estimé à 3 millions de logements. L'Égypte subit une crise du logement qui entretient la pauvreté et des conditions de vie médiocres. Tous les efforts sont concentrés sur la réduction de ce problème qui est une cause de conflits. Lors de la Conférence de Développement économique en Égypte, le gouvernement a officiellement déclaré que son objectif central était de s'attaquer au problème du logement.

45. En 2014, le pays a signé un accord de 40 milliards de dollars avec les États-Unis pour la création d'un million de logements. Bien que l'accord ait échoué à la mi-2015, le gouvernement s'est engagé à développer le nombre d'unités nécessaires pour répondre à la demande actuelle. En juin 2016, le président Abdel-Fattah El Sissi a ouvert les première et deuxième étapes du projet immobilier Tahya Masr, qui vise à transférer la population des «zones à risque» du Grand Caire vers le quartier d'Al-Asmarat. En 2017, le gouvernement a commencé à essayer d'évacuer l'une de ces zones de ses habitants, l'île d'al-Warraqa, afin de promouvoir de nouvelles initiatives de développement et des projets de logements. Les habitants de l'île ont tout d'abord contesté les projets du gouvernement les forçant à quitter leur foyer et leur causant de graves problèmes économiques. Le Président Abdel Fattah al-Sissi a ensuite affirmé que les habitants de l'île n'étaient pas autorisés à résider légalement et que les expulsions forcées se poursuivraient. En novembre 2018, le Premier ministre a publié un décret désignant «100 mètres des deux côtés du pont Rod al-Farag dans la zone de l'île de Warraq» et «les zones situées à moins de 30 mètres du périmètre de l'île seront expropriées pour constituer une corniche pour une utilisation publique » - Cette décision entraîne la démolition de maisons et déplace les résidents actuels de la région.

Les travaux de construction d'al-Asmarat, qui comprennent environ 11 000 logements à financer par le fonds Tahya Masr, sont réalisés en coopération avec le fonds du gouvernorat du Caire et l'Autorité du génie des forces armées. Depuis l'ouverture du projet, quelques 8 000 familles ont quitté les régions de Maspero, Manshiyat Nasser, Duweiq, Ezbet Khairallah et Istibl Antar pour s'installer à al-Asmarat. Certaines de ces relocalisations ont été critiquées pour leur incapacité à fournir un logement adapté à une structure familiale plus large (beaucoup ont été transférées dans des foyers pouvant accueillir une famille de quatre personnes seulement) et aux moyens utilisés pour le relogement.

46. Logement informel; La pauvreté revêt de nombreuses formes, mais en Égypte, le logement est la quintessence des conditions de vie insalubres. Des maisons de briques crues avec des installations adéquates et une population de plus de 20 millions de personnes vivent dans des logements informels. Le droit au logement en Égypte a été entaché par des problèmes d'accès à un logement convenable et par des expulsions forcées exercées par le gouvernement et d'autres citoyens. Au moins 40% des logements se trouvent dans des zones informelles. Une fois les citoyens expulsés, ils signalent souvent un accès insuffisant aux services dans de nouvelles zones; ces rapports sont souvent ignorés empêchés d'être publiés.

Aspect vital du bien-être, le logement est l'un des segments les plus négligés de la société égyptienne. Avec toujours moins de logements pour des revenus croissants, la crise du logement en Égypte est l'un des problèmes majeurs de son pays présent depuis plus de 7 décennies. Dans ces conditions, les

familles pauvres, n'ayant nulle part où se tourner, construisent leurs propres maisons de squatters sans les qualités essentielles de sécurité et d'assainissement.

47. Contexte juridique: L'article 78 de la Constitution égyptienne garantit «le droit à un logement décent, sûr et sain, d'une manière qui préserve la dignité humaine et garantisse la justice sociale». Toutefois, le même article indique que l'État doit aussi «réglementer l'utilisation des terres domaniales et leur fournir des installations de base, dans le cadre d'un cadre global de planification urbaine pour les villes et les villages et d'une stratégie de répartition de la population. »

L'article 35 régissant le droit à la propriété privée suggère que la propriété ne peut être confisquée «que pour le bien public et moyennant une juste indemnité payée d'avance conformément à la loi». Enfin, l'article 41 définit la responsabilité de l'État en matière de logement envers « [atteindre] l'équilibre entre les taux de croissance de la population et les ressources disponibles, en maximisant l'investissement dans l'énergie humaine et en améliorant ses caractéristiques, dans le cadre d'un développement durable. »

48. Bien que les articles constitutionnels antérieurs révèlent ce qui peut constituer une tension entre la responsabilité de l'État de protéger le droit des citoyens au logement et son obligation de fournir un logement dans le cadre d'une stratégie de développement, la Constitution est claire sur la question de la migration forcée: les formes de migration forcée arbitraire des citoyens sont interdites. Les violations de ce type constituent un crime sans limite de temps.» Les victimes peuvent porter plainte auprès du ministère public contre la police en cas d'expulsion forcée, sur la base de l'article 370 (1) du code pénal concernant les violations du« sanctuaire de la résidence »ou sur l'article 129 concernant «l'usage de la cruauté».

Cependant, ces plaintes font rarement l'objet d'une enquête en raison de la difficulté d'identifier l'auteur réel au sein de la police. Le tribunal administratif peut contester la décision du gouvernement d'expulser et de démolir en déposant une requête, mais les verdicts favorables sont rares et peuvent prendre des années, ce qui laisse au gouvernement beaucoup de temps pour exécuter les plans d'expulsion et de démolition dans l'intervalle.

49. Outre les dispositions nationales susmentionnées, conformément aux obligations internationales énoncées dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux interprétations du droit international, l'Égypte est également chargée de reconnaître le droit de son peuple à un niveau de vie suffisant, y compris le droit au logement, et à prendre les mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit.

50. Bien que le gouvernement ait récemment mentionné les efforts susmentionnés, il reste encore certaines questions à traiter ou sur lesquelles il convient de mettre davantage l'accent afin de garantir l'exercice du droit au logement et de meilleures conditions de vie pour tous.

- Le gouvernement égyptien n'a pas encore adopté de plan ou de stratégie nationale en matière de logement, comme le prévoit la Constitution, notant que, pour que l'Égypte s'acquitte de ses obligations au titre de l'objectif 11 des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, le gouvernement doit engager un processus consultatif et le développer. un plan national de logement fondé sur les dix principes les plus fondamentaux des droits de l'homme.
- Absence de politique d'incitation pour la construction verte ou durable.
- Marginalisation du rôle du secteur privé et de la société civile dans la planification du développement des nouvelles villes.
- Peu de programmes d'aide au logement sont proposés par l'État, pas de diversité de choix.

- Les tentatives visant à encourager les communautés égyptiennes à participer à la conception de politiques et de programmes de logement de manière participative sont très limitées, et les autorités égyptiennes n'ont pas fourni aux communautés les ressources permettant de le faire.
- Insuffisance de terres allouées aux services d'éducation et de santé dans les projets de logements actuels et nouveaux.
- Malgré le fait que le problème des bidonvilles ait été traité longtemps, les parties prenantes concernées ne disposent pas d'une base de données précise et intégrée sur ces zones. Ceci l'adoption de décisions appropriées concernant la réhabilitation des bidonvilles. Dans la plupart des gouvernorats, on se limite à estimer la population par une description générale du type de travail et d'artisanat réalisés par les habitants
- Manque de financement suffisant pour la réhabilitation des ensembles hétéroclites d'habitations de fortune construites à la périphérie des grandes villes d'Égypte.

51. LA COALITION RECOMMANDE CE QUI SUIT:

51.1 Veiller à une meilleure utilisation du modèle de partenariat public-privé (P.P.P.). Le secteur privé a été réticent à développer des logements à faible coût, mais pourrait être attiré s'il co-développe la propriété avec le gouvernement avec diverses incitations offertes. Le P.P.P. modèle a réussi dans d'autres secteurs tels que l'électricité et l'eau;

51.2 S'attaquer à l'économie informelle par le biais de solutions de micro-financement afin d'améliorer l'accessibilité du fonds pour le logement social pour certains des plus pauvres d'Égypte;

51.3 S'assurer que les nouveaux aménagements sont construits avec les services de base nécessaires et une infrastructure de transport adéquate pour améliorer le niveau de vie, éviter des communautés déconnectées et l'émergence de nouveaux bidonvilles;

51.4 Mettre en place des politiques plus stables en matière de construction de logements et de plans de développement en vue d'attirer les investissements étrangers.

III. LE DROIT À UN NIVEAU DE VIE ADÉQUAT LE DROIT D'ACCÈS À L'EAU ET À UN ENVIRONNEMENT PROPRE

52. Conformément aux dispositions de la Constitution et sur la base de l'engagement de l'État à réaliser la justice et la solidarité sociales de façon à assurer une vie décente à tous les citoyens, l'État a mis en œuvre un ensemble de projets et de programmes: 3 882 millions de dollars de financement pour soutenir les efforts d'amélioration du niveau de vie par le biais de projets de développement dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des infrastructures électriques, de l'amélioration des services de santé et du contrôle de la pollution.

L'État s'emploie à fournir de l'eau potable à 27 gouvernorats. La couverture du réseau d'eau potable est d'environ 92%. Un projet national est en cours d'exécution pour développer la production d'eau potable afin de compléter la couverture et répondre aux besoins de tous les citoyens.

53. Le 28 juillet 2010, par sa résolution 64/292, l'Assemblée générale des Nations Unies a explicitement reconnu le droit humain à l'eau et à l'assainissement et a reconnu qu'une eau potable saine et un assainissement sont essentiels à la réalisation de tous les droits de l'homme. La résolution appelle les États et les organisations internationales à fournir des ressources financières, à renforcer les

capacités et à transférer des technologies pour aider les pays, en particulier les pays en développement, à fournir à tous une eau de boisson et un système d'assainissement sûrs, propres et accessibles.

En novembre 2002, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a adopté l'Observation générale no 15 sur le droit à l'eau. L'article I.1 stipule que "le droit humain à l'eau est indispensable pour mener une vie dans la dignité humaine. Il est une condition préalable à la réalisation des autres droits de l'homme". Le commentaire n ° 15 définissait également le droit à l'eau comme le droit de toute personne à une eau suffisante, saine, acceptable, physiquement accessible et abordable pour des usages personnels et domestiques.

54. En Égypte, la couverture en infrastructures d'approvisionnement en eau a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. En 2018, environ 92% de la population égyptienne recevait de l'eau directement dans sa résidence. Cependant, si l'accès à l'eau est presque universel et fiable dans les zones urbaines, un nombre important de ménages n'est toujours pas connecté au système d'approvisionnement en eau dans les zones rurales et dans les bidonvilles. 7,3 millions de personnes sont privées d'accès à une eau salubre, dont 5,8 millions vivent dans les zones rurales et 1,5 million dans les zones urbaines. Dans les zones rurales, environ 12% de la population vit dans des logements qui ne sont pas raccordés au réseau d'approvisionnement en eau, tandis que dans les zones urbaines, 4% n'ont pas accès à l'eau. Ils sont généralement situés dans des bidonvilles urbains et des quartiers pauvres. Dans les bidonvilles urbains, environ 77% seulement des ménages ont de l'eau courante et dans de nombreux cas, le raccordement est illégal.

55. Seuls 18% des ménages ruraux en Égypte sont raccordés aux égouts publics, ce qui laisse 50 millions de personnes souffrant d'eaux usées débordantes provenant de fosses septiques traditionnelles. La conception de ces réservoirs ne garantit pas un traitement efficace et sûr des eaux usées; ils déversent des eaux usées dans le sol et les eaux souterraines et les rejettent directement dans les canaux. Ceci a des impacts économiques et environnementaux négatifs, car l'eau d'irrigation contaminée nuit à la qualité des sols agricoles, l'un des principaux générateurs de revenus de l'Égypte rurale.

Des études ont également montré que seuls 6% des villages égyptiens bénéficient de services de traitement des eaux usées. Les enfants des ménages ruraux sont 8,5 fois plus susceptibles que ceux des zones urbaines de ne pas disposer de toilettes et près de 10% des ménages des zones rurales utilisent des installations de toilettes partagées par plusieurs ménages. (Banque mondiale, septembre 2018)

56. L'absence d'accès à l'eau salubre et à des installations d'assainissement adéquates ainsi qu'une mauvaise hygiène contribuent à la **propagation des maladies**, qui ont des effets néfastes considérables sur la santé des citoyens. En Égypte, la diarrhée est la deuxième cause de décès chez les enfants de moins de 5 ans. Les statistiques montrent que 3 500 à 4 000 enfants de moins de 5 ans meurent de diarrhée chaque année, selon l'UNICEF 2018. La plupart des décès d'enfants liés à la diarrhée sont dus à la déshydratation provoquée par la perte de grandes quantités d'eau et d'électrolytes.

Dans un contexte de développement social et économique, l'écosystème naturel ainsi que la sécurité et l'hygiène des populations sont essentiels.

57. Des réseaux d'eau et d'eaux usées municipaux et industriels inefficaces et de mauvaises pratiques de gestion des déchets peuvent entraîner une pollution des sols et de l'air, des problèmes respiratoires et d'autres effets néfastes sur la santé, du fait que les contaminants sont absorbés des poumons dans d'autres parties du corps. En zone rurale, les réseaux ne sont pas correctement entretenus et le niveau de service des déchets est généralement médiocre. Surtout dans la région agricole du Delta, où il n'y a pas assez de terres publiques pour le traitement des déchets. Les déchets n'y sont pas collectés mais sont éparpillés dans les villes et les rues sans être traités.

Il est essentiel de prendre en compte l'intérêt public, de viser à améliorer la qualité de vie des citoyens et préserver les droits et le bien-être des générations futures.

58. LA COALITION RECOMMANDE CE QUI SUIT:

58.1 Garantir l'accès à une eau de boisson saine et à un assainissement adéquat pour tous en élaborant et en mettant en œuvre un plan national qui assure une réglementation indépendante du secteur et accorde la priorité à l'élimination des disparités entre les gouvernorats dans l'allocation des ressources;

58.2 Promulguer des lois et des politiques reconnaissant le droit à l'eau en tant que bien public conformément à la Constitution égyptienne de 2014 ;

58.3 Créer des mécanismes de responsabilisation plus solides en matière de pollution pour empêcher le déversement des eaux d'égout dans les rues et dans les sources d'eau, telles que le Nil;

58.4 Adopter le principe de participation active et significative des citoyens à la planification et au suivi de ses projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ce qui signifie que les communautés et les groupes vulnérables seront habilités à prendre part aux processus de prise de décision ;

58.5 Donner la priorité à la gestion des zones insalubres, dangereuses et encombrées sous le contrôle des autorités compétentes chargées de veiller au respect de la réglementation en matière de déchets et de l'environnement;

58.6 Réduire la quantité totale de déchets, privatiser le service des déchets municipaux et mettre au point d'un plan de recyclage ainsi que de toute urgence des installations de traitement et d'élimination des déchets industriels, de manière à ne pas traiter les déchets industriels avec les déchets municipaux;

58.7 Assurer la manipulation et le traitement appropriés des déchets et des ordures;

58.8 Proposer de meilleures interventions, identifier les menaces possibles, capitaliser sur les opportunités, remédier aux faiblesses et tirer parti des atouts;

58.9 Élaborer et mettre en œuvre un plan national visant à garantir à tous les citoyens l'accès à l'eau et à des systèmes d'assainissement adéquats;

58.10 Mettre en œuvre des politiques visant à garantir à tous les citoyens un accès à l'eau potable et à un environnement propre, en particulier pour les habitants des gouvernorats les plus pauvres et les zones rurales.